

YUKON

CANADA

MINISTERIAL ORDER 2018/ 32

OIL AND GAS ACT

Pursuant to the *Oil and Gas Act*, the Minister of Energy, Mines and Resources orders

1 This Order amends Ministerial Order 2013/05 and the *Withdrawal from Disposal of Certain Yukon Oil and Gas Lands (Ross River Dena Council) Order* attached to that Ministerial Order.

2 Section 2 of Ministerial Order 2013/05 is repealed.

3 In section 2 of the *Withdrawal from Disposal of Certain Yukon Oil and Gas Lands (Ross River Dena Council) Order*, the expression "July 15, 2018" is replaced with the expression "July 31, 2020".

Dated at Whitehorse, Yukon,

July 11,

2018.

YUKON

CANADA

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2018/ 32

LOI SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, conformément à la *Loi sur le pétrole et le gaz*, arrête :

1 Le présent arrêté modifie l'Arrêté ministériel 2013/05 ainsi que l'Arrêté déclarant inaliénables des terres pétrolifères et gazières du Yukon (*Conseil Dena de Ross River*) paraissant en annexe de cet arrêté.

2 L'article 2 de l'Arrêté ministériel 2013/05 est abrogé.

3 À l'article 2 de l'Arrêté déclarant inaliénables des terres pétrolifères et gazières du Yukon (*Conseil Dena de Ross River*), l'expression « 15 juillet 2018 » est remplacée par l'expression « 31 juillet 2020 ».

Fait à Whitehorse, au Yukon,

le

July 11,

2018.

Ty Pillai

Minister of Energy, Mines and Resources/Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources